

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 29 juillet 2021

**CD20210729_19
id. 5821**

Le 29 juillet 2021 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle des délibérations à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

Quorum : 10

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme DUCASSE, M. GONZALEZ, Mme IUS, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. BERTELLI (pouvoir à Mme CASTAGNE), Mme HEULLAND (pouvoir à M. PECOU), M. LOPEZ (pouvoir à Mme DELCHER)

Sont absents :

M. ASTRUC

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 8 VII de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, l'Assemblée départementale a délibéré.

DELIBERATION

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

-

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée départementale, le compte administratif 2020 du centre départemental de l'enfance et de la famille, tel qu'il a été présenté à la commission de surveillance de l'établissement, faisant apparaître un excédent global de 217 206,64 € (restes à réaliser compris) qui se décompose comme suit :

- INVESTISSEMENT

Recettes	154 878,73 €
Excédent 2019.....	2 379 340,51 €
Dépenses	866 212,12 €
Sous-Total.....	1 668 007,12 €
Restes à réaliser en dépenses.....	1 610 047,06 €
Excédent d'investissement	57 960,06 €

- FONCTIONNEMENT

Recettes	1 945 921,35 €
Excédent 2019	70 485,80 €
Dépenses	1 857 160,57 €
Excédent de fonctionnement	159 246,58 €

L'excédent d'investissement de 57 960,06 € sera repris lors de la prochaine décision modificative de 2021 ainsi que les restes à réaliser.

L'excédent de fonctionnement de 159 246,58 € sera repris comme suit dans le projet de décision modificative 2021 et de budget primitif 2022 :

- 50 000 € en excédent affecté à l'investissement (compte 10682) ;
- 40 000 € en excédent affecté au financement des mesures d'exploitation de 2021 (compte 111) ;
- 69 246,58 € en excédent affecté à la réduction des charges d'exploitation de 2022 (compte 110).

Section de fonctionnement

La dotation départementale s'élève en 2020 à 1 866 688,00€, en augmentation de 38 788,00 € par rapport à 2019.

Le total des dépenses d'exploitation réalisées s'élève à 1 857 160,57 € soit une augmentation de 1,23 % par rapport à 2019.

Si les dépenses de personnel ont diminuées de 2,19 %, les dépenses à caractère général (groupe 1) et les dépenses de structures (groupe 3) progressent tout en restant contenues et proportionnelles à l'activité.

l'année 2020 est marquée par :

- l'augmentation des dépenses en produits d'entretien du fait de la crise sanitaire,
- la prise en charge des séjours et activités thérapeutiques mises en place pour les mineurs,
- la prise en charge des repas des professionnels en présentiel durant la période du premier confinement.

Section d'investissement

Il est rappelé que les travaux d'aménagement du siège social sis rue Jeanne d'Arc sont estimés à 2 300 000 € TTC, études et maîtrise d'œuvre comprises, après attribution des marchés. Leur financement s'est fait par emprunt à hauteur de 2 millions d'euros.

Sont inscrits en reste à réaliser fin 2020 : 1 610 047,06 €.

Les autres dépenses d'investissement de 2020 se sont élevées à 40 368,24 €, elles comprennent :

- un véhicule pour 12 423,60 €,
- la remise en état de logements pour 8 510,56 €,
- l'achat de matériels divers informatique, mobilier et outillages pour 19 434,08 €.

En ressources, la décision modificative a permis d'intégrer l'excédent d'investissement 2019 à hauteur de 2 379 340,51 € ainsi que l'excédent d'exploitation affecté à l'investissement de 50 000 €.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la loi n° 2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseils départementaux et notamment son article 15 prévoyant le report possible jusqu'au 31 juillet 2021 du vote relatif à l'arrêté des comptes au titre de l'année 2020,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12 et L.3312-5,

Vu l'avis de la commission de surveillance du centre départemental de l'enfance et de la famille de Tarn-et-Garonne,

Vu l'avis de la commission « finances, personnel, affaires générales »,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le compte de gestion 2020 du payeur départemental concernant le centre départemental de l'enfance et de la famille ;
- Approuve le compte administratif 2020 du budget annexe du centre départemental de l'enfance et de la famille, lequel fait apparaître un excédent global de 217 206,64 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le payeur départemental ;
- Décide d'affecter les résultats comme suit :
 - L'excédent d'investissement de 57 960,06 € sera repris lors de la prochaine décision modificative de 2021 ainsi que les restes à réaliser ;

- L'excédent de fonctionnement de 159 246,58 € sera repris comme suit dans le projet de décision modificative 2021 et de budget primitif 2022 :
 - 50 000 € en excédent affecté à l'investissement (compte 10682) ;
 - 40 000 € en excédent affecté au financement des mesures d'exploitation de 2021 (compte 111) ;
 - 69 246,58 € en excédent affecté à la réduction des charges d'exploitation de 2022 (compte 110).

Pour : 8

Contre : /

Abstentions : 21

Adopté.

Le Président,

Michel WEILL